

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE VIRTUELLE
26 JUILLET 2022, 12 H 30
PLATEFORME ZOOM – DIFFUSÉE SUR YOUTUBE**

Présente-présents :

Jean-Pierre Ouellet	Maire - P
Francine Bossé	Directrice générale adjointe, greffière - P
Pierre Milliard	Directeur général - P

Conseillère présente – conseillers présents :

(P-Présentiel, T-Téléphone, V-Virtuel,)

Quartier Saint-François :	Rino Levasseur – P	Robert Bonenfant - P
Quartier Clair:	Carl Sawyer - P	
Quartier Baker-Brook:	Francine Caron - V	Georges Michaud - P
Quartier Saint-Hilaire :	Michel J. Morin – T	Réginald Nadeau – V

Conseiller absent :

Quartier Clair : Richard Michaud

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 12 h 30. Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. a) PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire vérifie les présences. Le conseiller Richard Michaud est absent. Le quorum est donc constaté.

b) LE DOCUMENT D'INFORMATION DESTINÉ AU PUBLIC EST AFFICHÉ SUR LA PAGE DU SITE WEB (1 À 2 MINUTES SONT LAISSÉES AU PUBLIC POUR LA LECTURE DU DOCUMENT)



3. DÉCLARATION DIVULGUANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le maire demande à savoir s'il y a des membres qui ont des conflits d'intérêts en rapport à certains points à l'Ordre du Jour. Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 2022-07-26(1)

Proposé par le conseiller Georges Michaud

Appuyé par le conseiller Robert Bonenfant

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. ARRÊTÉ, RÉOLUTION, PROCÉDURE, DIRECTIVE ET OUTIL ADMINISTRATIF

a) **1^{ère} Lecture (par son titre) de l'Arrêté No 2022-19 (M17-02) – Arrêté modifiant l'Arrêté 2017-02 – Arrêté concernant la rémunération du Conseil de la Communauté de Haut-Madawaska**

Résolution No 2022-07-26(2)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte la 1^{ère} Lecture (par son titre) de l'Arrêté No 2022-19 (M17-02) – Arrêté modifiant l'Arrêté 2017-02 – Arrêté concernant la rémunération du Conseil de la Communauté de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

b) **2^e Lecture (par son titre) de l'Arrêté No 2022-19 (M17-02) – Arrêté modifiant l'Arrêté 2017-02 – Arrêté concernant la rémunération du Conseil de la Communauté de Haut-Madawaska**

Résolution No 2022-07-26(3)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Carl Sawyer

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte la 2^e Lecture (par son titre) de l'Arrêté No 2022-19 (M17-02) – Arrêté modifiant l'Arrêté 2017-02 – Arrêté concernant la rémunération du Conseil de la Communauté de Haut-Madawaska

Motion adoptée.

c) **3^e Lecture (dans son intégralité) de l'Arrêté No 2022-19 (M17-02) – Arrêté modifiant l'Arrêté 2017-02 – Arrêté concernant la rémunération du Conseil de la Communauté de Haut-Madawaska**

Résolution No 2022-07-26(4)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte la 3^e lecture (dans son intégralité) de l'Arrêté No 2022-19 (M17-02) – Arrêté modifiant l'Arrêté 2017-02 – Arrêté concernant la rémunération du Conseil de la Communauté de Haut-Madawaska

Motion adoptée.

- d) 3^e Lecture (par son titre) et adoption de l'Arrêté No 2022-19 (M17-02) – Arrêté modifiant l'Arrêté 2017-02 – Arrêté concernant la rémunération du Conseil de la Communauté de Haut-Madawaska**

Résolution No 2022-2022-07-26(5)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte la 3^e Lecture (par son titre) et l'adoption de l'Arrêté No 2022-19 (M17-02) – Arrêté modifiant l'Arrêté 2017-02 – Arrêté concernant la rémunération du Conseil de la Communauté de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

- e) Soumission – Snow Teck Déneigement BC Inc. (Benoit Couturier) – Réparation et évacuation des eaux de surfaces de la piste cyclable – Quartier Clair au montant de 11 850 \$, plus taxe applicable**

Résolution No 2022-07-26(6)

Proposé par le conseiller Carl Sawyer

Appuyé par le conseiller Georges Michaud

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska accepte la soumission de Snow Teck Déneigement BC Inc. (Benoit Couturier) pour la réparation et l'évacuation des eaux de surfaces de la piste cyclable – Quartier Clair au montant de 11 850 \$, plus taxe applicable.

Motion adoptée.

- f) Soumission – Joey Bossé Fondation Ltée – Réparation du perron du Centre de Santé Communautaire du Haut-Madawaska – Quartier Clair au montant de 79 000 \$, plus taxe applicable**

Résolution No 2022-07-26(7)

Proposé par le conseiller Georges Michaud

Appuyé par le conseiller Carl Sawyer

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska accepte la soumission de Joey Bossé Fondation Ltée – Réparation du perron du Centre de Santé Communautaire du Haut-Madawaska – Quartier Clair au montant de 79 000 \$, plus taxe applicable.

Motion adoptée.

- g) Soumission – Landmark Municipal Services – Inspection du réservoir d'eau potable – Quartier Baker-Brook au montant de 13 627 \$, plus taxe applicable**

Résolution No 2022-07-26(8)

Proposé par le conseiller Georges Michaud

Appuyé par le conseiller Robert Bonenfant

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska accepte la soumission de Landmark Municipal Services – Inspection du réservoir d’eau potable – Quartier Baker-Brook au montant de 13 627 \$, plus taxe applicable.

Motion adoptée.

h) Modifier la Politique 2017-03 – Dépenses – Fonctions – Membres du Conseil – Communauté de Haut-Madawaska

Résolution No 2022-07-26(9)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par la conseillère Francine Caron

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska modifie la Politique 2018-03 – Dépenses – Fonctions – Membres du Conseil – Communauté de Haut-Madawaska, au paragraphe 5., Frais de déplacement, Véhicule, (1), soit modifié par la suppression de ce qui suit :

Ce montant est fixé à :

250,00 \$ pour le maire

150,00 \$ pour le maire suppléant

100,00 \$ pour les conseillers

Et, remplacer par l’insertion de ce qui suit :

Ce montant est fixé à :

300 \$ pour le maire

180 \$ pour le maire suppléant

120 \$ pour les conseillers

Motion adoptée.

i) Soumission – Nadeau Landscaping – Réparation du perron du Centre de Santé Communautaire du Haut-Madawaska – Quartier Clair au montant de 53 570 \$, plus taxe applicable

Résolution No 2022-07-26(10)

Proposé par le conseiller Rino Levasseur

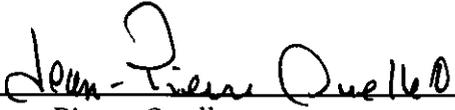
Appuyé par le conseiller Carl Sawyer

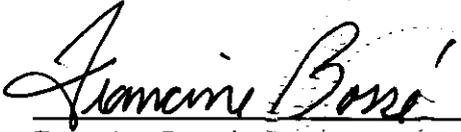
Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska accepte la soumission de Nadeau Landscaping – Réparation du perron du Centre de Santé Communautaire du Haut-Madawaska – Quartier Clair au montant de 53 570 \$, plus taxe applicable.

Motion adoptée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Réginald Nadeau à 12 h 45.


Jean-Pierre Ouellet
Maire


Francine Bossé
Greffière